

Démarche : Appel à projet régional 2025 Programme National de L'Alimentation CVL

Organisme : Service Régional de l'Alimentation, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Centre Val de Loire

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Appel à projet PNA régional Centre-Val de Loire

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) est structuré autour de quatre grandes priorités : la justice sociale, l'éducation à l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial. (Il a entre autres pour objectif de faciliter l'accès des plus jeunes à une bonne alimentation fondée sur le goût, l'équilibre entre les aliments et les rythmes des prises alimentaires, la convivialité dès l'école maternelle. L'éducation à l'alimentation est primordiale pour que chacun ait, à tout âge, les clés de compréhension pour effectuer des choix alimentaires éclairés.)

Par ailleurs, la loi EGalim, promulguée en 2018, a renforcé l'importance de l'alimentation dans la transition écologique en imposant des obligations concrètes aux services de restauration collective, notamment dans les établissements scolaires. Elle fixe un objectif de 50% de produits durables ou sous signes de qualité, dont 20% de produits biologiques, et prévoit l'introduction hebdomadaire d'un menu végétarien, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans ce contexte, l'éducation des jeunes à une alimentation saine, locale, durable et respectueuse de l'environnement prend tout son sens. Elle constitue un levier essentiel pour accompagner les changements de comportement et répondre aux enjeux de durabilité, comme le souligne le référentiel de compétences en éducation au développement durable (EDD) du ministère de l'Éducation Nationale. Ce référentiel regroupe les éléments de programmes scolaires invitant les élèves à développer une compréhension systémique des systèmes alimentaires, à s'interroger sur les impacts de leurs choix de consommation, à adopter des comportements éthiques et responsables, et à devenir acteurs de la transition écologique à l'échelle de leur établissement et de leur territoire.

En région Centre-Val de Loire, territoire riche en initiatives agroécologiques et porteur de nombreux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), le soutien à l'éducation à l'alimentation durable, en lien avec les acteurs de la restauration collective, s'inscrit pleinement dans les priorités du PNA et des stratégies régionales de transition alimentaire. Cet engagement s'est traduit de manière concrète par l'inscription de la « généralisation de l'éducation à l'alimentation en milieu scolaire » comme un des 29 défis à relever collectivement d'ici 2030 dans le cadre de la feuille de route de la COP planification écologique en région. Cette feuille de route, présentée en février 2025 par Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, et François BONNEAU, président du Conseil régional, est le résultat d'un an de concertation, au travers de réunions départementales et de groupes de travail thématiques ayant mobilisé près de 200 structures et plus de 370 participants.

Aussi, après avoir soutenu le secteur de la restauration collective dans l'atteinte des objectifs de la loi EGalim en 2024, la

Appel à projet régional 2025 Programme National de L'Alimentation CVL

DRAAF Centre-Val de Loire souhaite aujourd'hui, par le biais de cet appel à projets et en lien avec la mission d'éducation au développement durable du Rectorat de l'académie Orléans-Tours, prioriser en 2025 la généralisation de l'éducation à l'alimentation en milieu scolaire. Le montant de l'enveloppe allouée à cet opus est de 180 000 euros.

POUR QUI :

Les porteurs de projet sont de préférence des structures collectives.

Sont notamment éligibles :

- Les associations ;
- Les fédérations professionnelles représentatives et interprofessions ;
- Les collectivités territoriales et intercommunalités ;
- Les porteurs de projet alimentaire territorial ;
- Les chambres consulaires ;
- Les établissements d'enseignement général ou agricole, etc.

Le cahier des charges de l'appel à projets précise le champ de l'appel à projets et les critères d'éligibilité et de sélection des projets.

QUAND :

Ouverture du dépôt des candidatures à l'appel à projets : 24 juillet 2025

Clôture du dépôt des candidatures à l'appel à projets : 30 septembre 2025

COMMENT :

Le dépôt des candidatures s'effectue par un formulaire dématérialisé, disponible ci-après dans la rubrique « télé-procédure ». Celui-ci doit être accompagné de pièces justificatives à déposer en ligne.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 1 : formulaire de présentation du dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 2 : budget prévisionnel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 3 : fiche de déclaration des aides

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe 4 : attestation de non récupération de la TVA